COPIE CERTIFIEE CONFORME

1 **BILAN - ACTIF** **DGFiP N° 2050-SD** **2025**

Formulaire obligatoire (article 53 A du code générale des impôts)

Désignation de l'entreprise : SELARL ABC ORTHO — Durée de l'exercice en nombre de mois * : 12

Adresse de l'entreprise : 2 Rue de Manitoba 49300 CHOLET — Durée de l'exercice précédent * : 12

Numéro SIRET * 922 538 806 00014 — Néant ☐ *

				Brut 1		Amortissements, provisions 2	Exercice N clos le, 31/12/2024 Net 3	Exercice N-1 clos le, 31/12/2023 Net 4
Capital souscrit non appelé (I)			AA					
ACTIF IMMOBILISÉ *	Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement *	AB		AC			
		Frais de développement *	CX		CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG			
		Fond commercial (1)	AH	205 000	AI		205 000	205 000
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM			
	Immobilisations corporelles	Terrains	AN		AO			
		Constructions	AP		AQ			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	10 887	AS	10 196	691	5 868
		Autres immobilisations corporelles	AT	2 568	AU	1 122	1 446	2 194
		Immobilisations en cours	AV		AW			
		Avances et acomptes	AX		AY			
	Immobilisations Financières (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT			
		Autres participations	CU	15 000	CV		15 000	15 000
		Créances rattachées à des participations	BB		BC			
		Autres titres immobilisés	BD		BE			
		Prêts	BF		BG			
		Autres immobilisations financières*	BH		BI			
Total (II)			BJ	233 455	BK	11 318	222 137	228 062
ACTIF CIRCULANT	Stocks *	Matières premières, approvisionnements	BL	55 360	BM		55 360	64 084
		En cours de production de biens	BN		BO			
		En cours de production de services	BP		BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS			
		Marchandises	BT		BU			
		Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW			
	Créances	Clients et comptes rattachés (3) *	BX	19 226	BY		19 226	10 315
		Autres créances (3)	BZ	17 967	CA		17 967	6 726
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			
	Divers	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres.....)	CD		CE			
		Disponibilités	CF	363 136	CG		363 136	236 958
Comptes de régularisation		Charges constatées d'avance (3) *	CH		CI			14 006
		Total (III)	CJ	455 689	CK		455 689	332 089
		Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
		Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
		Ecart de conversion actif (VI)	CN					
		Total général (I à VI)	CO	689 144	1A	11 318	677 826	560 151

Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP		(3) part à plus d'un an :	CR	
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :		Stocks :		Créances :		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Adeline CARDIN

Certified by yousign

2 **BILAN - PASSIF avant répartition** **DGFiP N° 2051-SD** **2025**

Formulaire obligatoire (article 53 A du code générale des impôts)

Désignation de l'entreprise : SELARL ABC ORTHO Néant ☐ *

					Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé :230.000.....)			DA	230 000	230 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB		
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence	EK	)	DC		
	Réserve légale (3)			DD	23 000	
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Réserves réglementées (3) * (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours	B1	)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *	EJ	)	DG	162 423	
	Report à nouveau			DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	178 145	212 535
	Subventions d'investissement			DJ		
	Provisions réglementées *			DK		
	TOTAL (I)			DL	593 567	442 535
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM		
	Avances conditionnées			DN		
	TOTAL (II)			DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP		
	Provisions pour charges			DQ		
	TOTAL (III)			DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs	EI	)	DV		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	7 718	12 651
	Dettes fiscales et sociales			DY	964	66 186
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ		
	Autres dettes			EA	75 576	38 779
compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB		
	TOTAL (IV)			EC	84 259	117 616
	Ecarts de conversion passif * **(V)**			ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	677 826	560 151

RENVOIS				
(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital	1B		
(2)	Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
	Dont { Écart de réévaluation libre	1D		
	Dont { Réserve de réévaluation (1976)	1E		
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	84 259	117 616
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

I - FAITS CARACTÉRISTIQUES

Aucun fait caractéristique n' est à signaler au cours de l' exercice.

Adeline CARDIN
Certified by yousign

II - PRINCIPES, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

2.1 - Principes généraux

Les comptes annuels sont établis conformément aux règles comptables, dans le respect du principe de prudence et de l'indépendance des exercices, et en présumant de la continuité de l'exploitation.

L'évaluation des éléments inscrits est pratiquée par référence à la méthode dite des coûts historiques.

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

2.2 - Méthode d'évaluation

2.2.1 - Immobilisations incorporelles

Le fonds de commerce a été apporté à la création de la SELARL pour un montant de 205 000€

2.2.2 - Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements sont calculés sur la durée de vie estimée des immobilisations qui est en général :

- installations techniques matériel et outillage : linéaire entre 2 et 5 ans
- matériel de bureau et informatique : linéaire entre 3 et 5 ans.

2.2.3 - Immobilisations financières

Les titres de participation, les créances rattachées aux participations, les prêts, dépôts et cautionnements et autres créances immobilisées sont comptabilisés à leur coût historique. Si la valeur d'usage ou la valeur du marché est inférieure au coût historique, une dépréciation est constatée.

2.2.4 - Stocks, en cours et produits finis

Les stocks sont évalués suivant la méthode du dernier prix connu. La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

2.2.5 - Créances

Les créances ont été inscrites pour leur valeur nominale.

III - COMPLÉMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RÉSULTAT

3.1 - Notes sur le bilan actif

Néant.

3.1.1 - État de l'actif immobilisé

Les variations de l'actif immobilisé s'analysent comme suit :

Libellés	Début d'exercice	Acquisitions	Cessions	Fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	205 000,00			205 000,00
Immobilisations corporelles	13 454,99			13 454,99
Immobilisations financières	15 000,00			15 000,00
TOTAL	**233 454,99**			**233 454,99**

3.1.2 - État des amortissements

Les variations des amortissements se présentent de la façon suivante :

Libellés	Valeur brute début de l'exercice	Dotations	Reprises	Valeur brute fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	5 392,73	5 925,53		11 318,26
TOTAL	**5 392,73**	**5 925,53**		**11 318,26**

3.1.3 - État des créances sur actif circulant et immobilisé à la clôture de l'exercice

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 41 692,58 € et le classement par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Échéances à moins d'un an	Échéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances clients et comptes rattachés	19 225,90	19 225,90	
Autres	12 098,00	12 098,00	
Groupe	5 868,68	5 868,68	
Charges constatées d'avance			
TOTAL	**37 192,58**	**37 192,58**	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

3.2 - Notes sur le bilan passif

3.2.1 - Capitaux propres

3.2.1.1 - Capital social

Le capital social est composé de 23 000 parts sociales, d'une valeur de 10,00 €.

3.2.1.2 - Variation des capitaux propres

Montant des capitaux propres au 31/12/2023 avant résultat (hors subventions d'investissements et provisions réglementées)		230 000,00
Résultat de l'exercice précédent (2023)	215 535,07	
- distribution dividendes	27 112,40	
- réserve légale		23 000,00
- autres réserves		162 422,67
Montant des capitaux propres au 31/12/2024 avant résultat		**415 422,67**
- résultat de l'exercice		178 144,61
Montant des capitaux propres au 31/12/2024 après résultat		**593 567,28**

3.2.2 - État des échéances des dettes

Le total des dettes, à la clôture de l'exercice, s'élève à 84 258,73 €. Il comprend à hauteur de 0,00 €, des emprunts et dettes financières, dont les échéances sont les suivantes :

Toutes les dettes d'un montant de 84 258,73 € ont une échéance inférieure à un an.

3.2.3 - Charges à payer

- Fournisseurs factures non parvenues	**1 254,66**
- État charges à payer	**964,00**
TOTAL	**2 218,66**

3.2.4 - Composition du capital social

Élément	Nombre	Valeur nominale
1. parts sociales composant le capital social du début de l'exercice	23 000,00	10,00
2. parts sociales émises pendant l'exercice		
3. parts sociales remboursées pendant l'exercice		
4. parts sociales composant le capital social en fin d'exercice	23 000,00	10,00

ABC ORTHO
Société d'exercice libéral à responsabilité limitée unipersonnelle de chirurgien-dentiste
au capital de 230 000 euros
Siège social : 2 rue de Manitoba
49300 CHOLET
922 538 806 RCS ANGERS

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 30 JUIN 2025

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 décembre 2024

DEUXIEME DÉCISION

L'associée unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 178 144,61 euros de la manière suivante :

- A titre de dividende global à l'associée unique 29 195,00 euros
 Soit environ 1,27 euros environ par part

- Le solde 148 949,61 euros
 En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 311 372,28 euros.

L'associée unique déclare être informée que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 148 949,61 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

L'associée unique reconnaît avoir eté informée qu'en application de l'article L. 136-3, II, 2° du Code de la sécurité sociale, les dividendes perçus par l'associé qui a le statut TNS dans la Société, son conjoint ou le partenaire auquel il est lié par un pacte civil de solidarité ou ses enfants mineurs non émancipés, sont assujettis :
- à prélèvements sociaux pour la fraction des dividendes qui n'excède pas une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de son compte courant,
- à cotisations et contributions sociales TNS sur la fraction des dividendes qui excède une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de son compte courant.

Le paiement des dividendes sera effectué à compter de ce jour.

L'associée unique approuve la prise en charge par la Société des cotisations sociales dues le cas échéant sur les dividendes versés au gérant majoritaire.

Conformément à la loi, l'associée unique prend acte que les dividendes distribués depuis la constitution de la Société ont été les suivants :

EXERCICES	DIVIDENDES DISTRIBUES	QUOTE-PART DES DIVIDENDES AYANT OUVERT DROIT A L'ABATTEMENT PREVU AUX ARTICLES 158.3 2° A 4° DU CGI	QUOTE-PART DES DIVIDENDES N'AYANT PAS OUVERT DROIT A L'ABATTEMENT PREVU AUX ARTICLES 158.3 2° A 4° DU CGI
Clos le 31/12/2023	27 112,40	27 112,40	NEANT
Clos le 31/12/2022	NEANT	NEANT	NEANT
Clos le 31/12/2021	NEANT	NEANT	NEANT

Extrait certifié conforme
La Gérance
Adeline CARDIN

Adeline CARDIN

Certified by yousign